



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

secours

Question orale n° 882

Texte de la question

Mme Josette Pons attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'hélicoptère de la sécurité civile, ayant pour indicatif « Dragon 83 ». En effet, le ministère de l'intérieur a mis à la disposition du département du Var, depuis le 4 mai 2009, à titre provisoire, pour le commandement des feux de forêt et le secours à personnes, le « Dragon 83 », dont l'affectation définitive dans le Var dépend d'un bilan qui va être effectué dans quelques semaines. Cette mise à disposition a été une véritable réussite et, le 9 septembre 2009, le Dragon 83 totalisait près de 240 missions soit une moyenne de deux interventions par jour. Cet appareil a ainsi été sollicité plusieurs fois par jour pour des secours à personne et des missions de sécurité civile (hélicoptérages de personnes en falaise, en mer, sauvetage, poste de commandement volant pour les feux de forêt, recherche de personne...). Il est armé par un équipage composé d'un pilote, d'un mécanicien, et il est médicalisé par un médecin sapeur-pompier tous les jours ainsi que par un infirmier quand cela est possible. C'est un vecteur de transport aérien rapide et polyvalent qui s'adapte très bien à la configuration géographique du Var (plaine, montagne et mer). Il est positionné au centre du Var, basé au Luc, et peut ainsi atteindre n'importe quel point du département en 20 minutes maximum. Les pathologies graves, qui doivent être traitées dans les deux heures pour être efficaces (accident de la route très grave, infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral...), sont ainsi prises en charge par un médecin et évacuées vers un centre hospitalier possédant un plateau technique spécialisé en moins d'une heure. Dès lors, cet appareil permet à tous les Varois (Haut-Var, centre-Var ou littoral) d'avoir la même qualité de secours et surtout une rapidité des secours permettant aux victimes atteintes de pathologie lourde d'avoir une réelle chance de survie. En outre, devant l'impossibilité de trouver un médecin les week-ends et jours fériés, cet outil permet d'en acheminer un en vingt minutes quel que soit le lieu. Enfin, en cas de grave sinistre sur leur commune, les élus locaux sont sécurisés car pouvant compter sur un secours aérien médicalisé pour leurs administrés dans des délais très brefs, ce qui s'est vérifié au cours des inondations qui ont frappé, notamment Sainte-Maxime le 18 septembre 2009, et au cours desquelles cet hélicoptère est une fois de plus efficacement intervenu. Aussi, elle lui demande s'il est envisagé de pérenniser le Dragon 83 en l'affectant définitivement sur une base déterminée du département du Var.

Texte de la réponse

PÉRENNISATION DE L'AFFECTATION DU " DRAGON 83 " DANS LE VAR

M. le président. La parole est à Mme Josette Pons, pour exposer sa question, n° 882, relative à la pérennisation de l'affectation du " Dragon 83 " dans le Var.

Mme Josette Pons. Monsieur le secrétaire d'État à l'intérieur, je souhaitais appeler votre attention sur le maintien dans le Var de l'hélicoptère de la sécurité civile ayant pour indicatif " Dragon 83 ". mis à la disposition de notre département par le ministère de l'intérieur. La décision de maintenir l'affectation définitive de cet appareil doit être rendue fin février, c'est-à-dire dans quelques jours.

Force est de constater la réussite de cette mise à disposition depuis mai 2009, avec 360 missions de secours

réalisées au 31 décembre 2009, soit, en moyenne, une intervention et demie par jour, deux en saison estivale, dont 12 % sont effectuées de nuit.

Cet appareil médicalisé s'adapte très bien à la configuration géographique du Var, qui est un département de plaine, de montagne et de mer, vous le savez bien.

Actuellement positionné au centre Var, cet appareil peut atteindre n'importe quel point du département en moins de vingt minutes. Les accidentés ayant des pathologies graves sont ainsi pris en charge par un médecin et évacués vers l'hôpital le plus proche en moins d'une heure.

Cet appareil permet à tous les Varois d'avoir la même qualité de secours, dont la rapidité, qui donne aux victimes très gravement atteintes une réelle chance de survie, notamment les week-ends et les jours fériés, comme le week-end dernier où le " Dragon 83 " a effectué cinq missions médicalisées.

De plus, en cas de grave sinistre sur leur commune, les élus locaux peuvent compter sur un moyen de secours aérien dans les délais les plus brefs, comme en septembre dernier, lors des inondations sur une commune du littoral, Sainte-Maxime.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le secrétaire d'État, si vous envisagez de créer une base définitive pour le " Dragon 83 " dans le Var, avec un appareil de ce type ou d'un autre. C'est une réponse que tous les Varois attendent avec beaucoup d'optimisme.

M. Thierry Mariani. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. Alain Marleix, secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales.

M. Alain Marleix, *secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales*. Madame la députée, vous souhaitez que la base du Luc, dans le Var, bénéficie de façon pérenne de l'affectation d'un hélicoptère de la sécurité civile.

L'analyse des risques et des besoins avait en effet conduit le Gouvernement à y implanter à titre expérimental, entre mai et août 2009, un hélicoptère de la sécurité civile de type Écureuil, habituellement basé à Cannes. Ce déploiement a été complété par un hélicoptère loué par le SAMU 83 et basé à Toulon, qui a également été opérationnel de début mai à fin octobre, ce qui a permis une coordination des interventions par secteurs géographiques.

L'utilisation de cet hélicoptère de la sécurité civile est soutenue en période estivale : entre mai et août 2009, " Dragon 83 " a ainsi effectué 235 heures de vol et secouru 209 personnes, soit en moyenne deux missions quotidiennes, mais, depuis septembre, l'activité n'est plus que d'une mission par jour. Il convient donc de mesurer encore l'activité automnale et hivernale de ce dispositif avant de se prononcer sur l'opportunité de le pérenniser.

Enfin, la base du Luc appartient à l'armée de terre, qui doit procéder à partir du mois de mars 2010 à de gros travaux d'infrastructures. La pérennisation de l'implantation d'un hélicoptère de la sécurité civile sur cette base supposerait donc l'engagement d'une opération immobilière de grande ampleur.

En conclusion, madame la députée, je tiens à vous assurer que le ministre de l'intérieur, Brice Hortefeux, est très attaché à la prise en compte de l'intérêt des populations concernées et qu'il en tiendra le plus grand compte dans sa décision qui, comme vous l'avez souligné, sera prise très prochainement.

M. le président. La parole est à Mme Josette Pons.

Mme Josette Pons. Monsieur le secrétaire d'État, j'ai bien entendu tous vos arguments et je suis évidemment très déçue car je pensais que nous aurions eu une réponse beaucoup plus précise.

Sur le nombre d'interventions, il faut laisser passer l'automne et l'hiver pour avoir les chiffres exacts, mais le bilan est tout de même impressionnant et ce serait dommage de ne pas continuer. Nous avons la chance d'avoir des touristes, mais il n'y a aucune raison que ceux qui habitent dans le Var toute l'année soient moins bien traités.

S'agissant des travaux, un accord a d'ores et déjà été trouvé avec le conseil général du Var et la base du Luc, en dehors des travaux de la base elle-même bien sûr, mais ce ne sont pas les besoins en investissements qui seraient nécessaires pour permettre l'utilisation de cet hélicoptère qui grèveront le budget. En tout cas, le conseil général était prêt à les financer.

Données clés

Auteur : [Mme Josette Pons](#)

Circonscription : Var (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 882

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 418

Réponse publiée le : 27 janvier 2010, page 451

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 janvier 2010